

DEPARTEMENT
Loir et cher
CANTON
Romorantin-Lanthenay
COMMUNE
Romorantin-Lanthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE

572/2026

Liberté - Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

OBJET : Libertés Publiques et Pouvoirs de Police : Autres Actes Règlementaires
Travaux d'élagage – 5 Rue Jean Monnet

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-24, L 2213-1 et L 2213-2 ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 6ème et 8ème parties ;

Vu la loi n° 82 – 213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, et des Régions ;

Vu la demande de l'Entreprise D'ARBRE EN ARBRE – Route de Dhuizon – 41230 VERNOU-EN-SOLOGNE ;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation afin de permettre des travaux d'élagage - 5 Rue Jean Monnet, le 06 octobre 2026 ;

Afin de préserver la sécurité publique ;

- A R R E T E -

Article 1 : L'entreprise D'ARBRE EN ARBRE est autorisé à effectuer des travaux d'élagage, 5 Rue Jean Monnet, le 06 octobre 2026 ;

Article 2 : Pendant la durée des travaux et selon les besoins du chantier la chaussée sera rétrécie par panneau. La vitesse sera limitée à 30 km/h. Les piétons seront renvoyés sur le trottoir opposé ;

Article 3 : La signalisation est à la charge du demandeur et sous sa responsabilité et doit être mise en place 72h00 avant le début des travaux ;

Article 4 : Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

A ROMORANTIN-LANTHENAY, le 16 septembre 2026

Le Maire, Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte Publié ou notifié le 21 SEP. 2026

Par délégation du Maire,
L'Adjoint,

Christophe THEODON



Date de mise en ligne sur le site *internet* :